

Département du Haut-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton d'Altkirch

Liberté, Egalité, Fraternité

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES SUNDGAU**

**ARRETE n° ARR-011-2019**

**ARRETE METTANT A L'ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE DECLARATION  
DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DE L'ANCIENNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH**

**Le Président,**

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R 153-8 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 5 juin 2019 désignant, Monsieur Gérard WECK, retraité de l'industrie chimique, en qualité de commissaire enquêteur.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Illfurth, destinée à permettre la réalisation d'un accueil de loisir (périscolaire et extrascolaire), pour une durée de 36 jours à compter du lundi 22 juillet 2019 au lundi 26 août 2019.

**ARTICLE 2**

Monsieur Gérard WECK a été désigné par une décision du Tribunal Administratif de Strasbourg le 5 juin 2019, en qualité de commissaire enquêteur en remplacement de Monsieur Bernard DRO, suite à l'empêchement de ce dernier.

**ARTICLE 3**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier, Avenue du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex) et à la mairie de Spechbach (341 rue de Thann, Spechbach le Haut 68720, Spechbach) pendant 36 jours consécutifs, du 22 juillet 2019, au lundi 26 août 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Horaires d'ouverture du siège de la Communauté de communes Sundgau :

- du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12h00 et de 13 h 30 à 17h30 ;
- le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Horaires d'ouverture de la Mairie de Spechbach :

Au mois de juillet :

- lundi de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- mardi de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi de 18 h 00 à 20 h 00 ;
- vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Au mois d'août :

- jeudi de 18 h 00 à 20 h 00 ;

Le dossier d'enquête publique se compose :

- du dossier déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, comprenant :
  - une note de présentation ;
  - un extrait du plan de zonage de la commune de Spechbach ;
  - un règlement écrit ;
  - l'évaluation environnementale du projet, dont le résumé non-technique ;
- de l'évaluation l'avis de l'autorité environnementale sur le projet ;
- du compte rendu de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées en date du 14 juin 2019.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, c'est-à-dire au siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier, Avenue du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex) ou à la mairie de Spechbach (341 rue de Thann, Spechbach le Haut 68720, Spechbach).

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse : suivante : [dp\\_si@cc-sundgau.fr](mailto:dp_si@cc-sundgau.fr)

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau (<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/mise-en-compatibilite-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm>) pendant toute la durée de l'enquête du lundi 22 juillet 2019 au lundi 26 août.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1458>.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier, Avenue du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex), ainsi qu'à la mairie Spechbach (341 rue de Thann, Spechbach le Haut 68720, Spechbach) aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

#### **ARTICLE 4**

L'évaluation environnementale du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et son résumé non technique, sont consultables au siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier, Avenue du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex) et à la mairie de Spechbach (341 rue de Thann, Spechbach le Haut 68720, Spechbach) dans le cadre de l'enquête publique sur ce projet (en version papier et sur poste informatique).

L'avis de l'autorité environnementale daté du 4 juin 2019, est consultable au siège de la Communauté de communes Sundgau ainsi qu'à la mairie de Spechbach dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (en version papier et sur poste informatique).

#### **ARTICLE 5**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté de communes :

- le lundi 22 juillet 2019 de 10h00 à 12h00 ;
- le mardi 13 août 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 26 août 2019 de 15h00 à 17h00 ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Spechach (quartier le Haut):

- le mercredi 31 juillet 2019 de 15 h 00 à 17 h00 ;
- le jeudi 8 août 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 21 août de 15 h 00 à 17 h 00.

#### **ARTICLE 6**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Communauté communes Sundgau le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Président de la Communauté de communes Sundgau adressera copie du rapport et des conclusions à la mairie de Spechbach et à la préfecture du Haut-Rhin pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Communauté de communes Sundgau aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau.

#### **ARTICLE 7**

Le maître d'ouvrage du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi est la Communauté de communes Sundgau.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Michel WILLEMANN, Président de la Communauté de communes Sundgau, à l'adresse suivante : Communauté de communes Sundgau, Quartier Plessier, Avenue du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex.

#### **ARTICLE 8**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté de communes Sundgau et à la mairie de Spechbach et publié par tout autre procédé en usage dans la Communauté de Communes Sundgau.

Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau  
<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/mise-en-compatibilite-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm>.

## ARTICLE 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Illfurth.

## ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :  
M. Le Sous-Préfet  
M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,  
A M. le Commissaire-Enquêteur  
Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

**Fait à Altkirch, le 4 juillet 2019**  
**Monsieur Michel WILLEMANN**  
**Président de la CCS**

